

La reprise d'entreprise en difficulté (MOD16)

Introduction – présentation générale du droit des entreprises en difficulté

Les procédures préventives

- la procédure de mandat *ad hoc*
- la procédure de conciliation

Les procédures judiciaires

- la procédure de sauvegarde
- la procédure de redressement judiciaire
- la procédure de liquidation judiciaire

1. La reprise d'une société en difficulté (sauvegarde ou redressement judiciaire)

- le rachat du capital de la société en difficulté
 - le domaine et le moment du rachat
 - les modalités du rachat
- la mise en œuvre et le suivi de la procédure collective de la société reprise
 - la gestion de la société pendant la procédure
 - les mesures de restructurations financières, opérationnelles et sociales
- la préparation et la mise en œuvre du plan de sauvegarde ou de redressement
 - la vérification et la contestation du passif
 - l'établissement des prévisionnels de trésorerie et d'exploitation
 - l'établissement et la rédaction du projet de plan
 - l'arrêté du plan par le tribunal
 - l'exécution du plan et ses éventuelles modifications

2. La reprise d'actifs et d'activités d'une société en difficulté : le plan de cession

- les avantages et inconvénients par rapport à la reprise du capital de la société
- le domaine du plan de cession
- la préparation du projet de reprise
 - la prise de contact et les relations avec les protagonistes du dossier
 - l'accès aux informations essentielles
 - l'établissement des prévisionnels de trésorerie et d'exploitation du repreneur
- l'établissement et la rédaction de l'offre de reprise
 - la présentation du repreneur
 - la présentation du business plan
 - le périmètre de l'offre
 - les modalités de la reprise
- la présentation de l'offre au tribunal
- la période postérieure à la cession

Conclusion

les éventuelles responsabilités encourues et les pièges à éviter

le degré zéro de la reprise d'entreprise en difficulté : la reprise d'actifs isolés

OBJECTIFS – PRE REQUIS – PUBLIC VISE :

Objectifs :

- ✕ Acquérir et développer ses compétences en vue d'une opération de reprise d'entreprise ou de fusions-acquisitions.
- ✕ Comprendre le fonctionnement des procédures préventives (mandat ad'hoc, conciliation) et judiciaires (sauvegarde, RJ, LJ).
- ✕ Avoir connaissance du process de reprise d'une société en difficulté en procédure de sauvegarde ou de RJ.
- ✕ Appréhender les différences avec la reprise d'actifs et d'activité à travers un plan de cession.

- ✕ Maîtriser les fondamentaux pour faire un offre au tribunal de commerce.

Pré-Requis : Connaissances générales du monde de l'entreprise.

Public visé : Repreneurs, Acquéreurs, Experts.

DUREE DE LA SESSION

8 heures (une journée)

DEROULEMENT PEDAGOGIQUE

- Déroulement des cours par vidéoprojecteur, avec paperboard en soutien ,
- Un support de cours remis à chaque participant

LE FORMATEUR

Nassim GHALIMI dirige le département de droit des entreprises en difficulté et restructuring du Cabinet Osborne Clarke Paris.

Il intervient en prévention comme en procédures préventives, tant en conseil qu'en contentieux, aux côtés de débiteurs, d'actionnaires, de créanciers, de repreneurs, de dirigeants dont la responsabilité est recherchée, ou encore de mandataires de Justice. Il a, au cours de ces dernières années, développé une expertise solide et recherchée, en intervenant sur des dossiers complexes de tout premier plan. Nassim est présenté comme un « conseil remarquable d'une humanité rare », un « fin juriste qui conduit avec tact, maîtrise et efficacité les dossiers qu'il traite ».

Avocat au Barreau de Paris depuis 2005, Nassim GHALIMI est Titulaire d'un DEA de droit privé (Paris I, Panthéon-Sorbonne) et est Maître de conférences à Sciences Po Paris. Il est membre de plusieurs associations en lien avec le droit des entreprises en difficulté (Association pour le retournement des entreprises – ARE, AFFIC, IFPPC, Droit & Commerce), matière qu'il enseigne à l'École de droit de la Sorbonne (Paris I), à l'École de Formation des Barreaux de la Cour d'appel de Paris et à HEC. Il a écrit plusieurs articles sur le droit des entreprises en difficulté et le restructuring. Il est classé parmi les meilleurs avocats français spécialisés dans cette matière (Chambers, Legal 500, Décideurs, Best Lawyers, Option Finance / Option Droit et Affaires, Magazine des Affaires).

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION

Suivi : Feuille d'émargement.

Evaluation : Fiche d'évaluation en fin de session.

LIEU DE FORMATION :

Paris.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter afin d'étudier le moyen d'adapter la formation